Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.3: Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Indicateur 5.3.2: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

Page: 1 of 1